

# Mémorial

du

Grand-Duché de Luxembourg.



# Memorial

des

Großherzogtums Luxemburg.

Lundi, le 24 octobre 1960.

No 59

Montag, den 24. October 1960.

**Arrêté grand-ducal du 14 octobre 1960 portant création d'une perception des postes à Obercorn.**

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'article 5 de la loi du 21 juin 1933 concernant la réorganisation de l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones ;

Vu l'article 20 de la loi du 21 mai 1948 portant révision générale des traitements des fonctionnaires et employés et allocation de suppléments de pensions aux retraités de l'Etat ;

Vu la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une perception des postes de 3<sup>e</sup> classe sera créée à Obercorn, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1960.

**Art. 2.** Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Mémorial*.

Palais de Luxembourg, le 14 octobre 1960

**Charlotte**

*Le Ministre des Finances,*

**Pierre Werner**

## INSTITUT BELGO-LUXEMBOURGEOIS DU CHANGE.

### Modifications à la liste annexée au règlement «J» relatif au transit.

(Date de mise en vigueur: le 20 octobre 1960.)

*Liste des marchandises qui ne peuvent pas faire l'objet d'opérations de transit dans les conditions énoncées à l'article 2, alinéa 1.*

(numéros du tarif des droits d'entrée.)

A. — *Positions tarifaire à supprimer :*

03.01 b 1

04.03

06.01 a

06.03 a 3

27.06

41.01 a

74.01 d et e

76.01 b

78.01 a et b

B. — *Position tarifaire à ajouter :*

73.16 a 2 B

**Avis. — Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et en matière d'impôt commercial et d'impôt foncier, signée à Luxembourg, le 23 août 1958.**

(*Mémorial* 1959, p. 1075; et 1960, p. 806.)

Sur la base de l'article 26, alinéa 3 de la Convention ci-dessus, les autorités compétentes des deux pays ont rectifié le texte de l'article 20 en remplaçant dans chacun des alinéas 3 et 5 le terme «*letztenannt*» par celui de «*erstgenannt*».

Luxembourg, le 12 octobre 1960.

*Le Ministre des Affaires Etrangères*  
**Eugène Schaus.**

---

**Avis. — Jury d'examen.** — L'examen oral de M. Guy *Crauser*, candidat à l'examen de la candidature en droit, est reporté au vendredi, 21 octobre 1960, à 15 heures. — 10 octobre 1960.

---

**Avis. — Institut d'enseignement technique.** — Par arrêté grand-ducal du 26 septembre 1960, Monsieur Camille *Lebeau*, aspirant-professeur-ingénieur diplômé à l'Ecole Technique, a été nommé aux fonctions de professeur-ingénieur diplômé à la même école. — 27 septembre 1960.

---

**Avis. — Institut d'enseignement technique.** — Par arrêté grand-ducal du 17 août 1960, Messieurs Ferdinand *Hilbert* et Marcel *Schmit*, aspirants-professeurs d'enseignement professionnel à l'Ecole des Arts et Métiers, ont été nommés aux fonctions de professeur d'enseignement professionnel à la même école. — 22 août 1960.

---

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 17 novembre 1955 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Negri Marie-Clorinda*, épouse *Pleimling Jean-Joseph*, née le 14 avril 1929 à Dudelange, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 29 mai 1958 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,1 de la loi du 9 mars 1940, le sieur *Dahm Robert Jules*, né le 9 mai 1940 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeois.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 10 juillet 1959 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Baumgartner Annette-Yvonne*, épouse *Linden Albert-Paul*, née le 20 novembre 1936 à Krautwiller/France, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 24 août 1959 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Fiabane Lina*, épouse *Nimax Gustave-Alfred*, née le 10 juin 1938 à Erzen, demeurant à Luxembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 15 avril 1960 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mertert, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Kranz Hedwige-Thérèse*, épouse *Fries Marcel-Mathias-Georges*, née le 13 mai 1937 à Neumagen/Allemagne, demeurant à Wasserbillig, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 25 juin 1957 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Useldange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Mans* Dorothee-Marguerite, épouse *Fischbach* Aloyse, née le 2 juillet 1927 à Obergeckler/Allemagne, demeurant à Everlange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 3 février 1960 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mondercange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Bohl* Mathilde-Marguerite, épouse *Scholtes* Albert, née le 24 mars 1939 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Mondercange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Association syndicale.** — Par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 12 octobre 1960, l'association syndicale pour le drainage de prés et des terres de culture aux lieux-dits : « Heimeschgründchen », « Ob der Heid » et « Schoetzstall » à Noerdange dans la commune de Beckerich a été autorisée.

Un exemplaire de l'arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association ont été déposés aux archives du Gouvernement et du secrétariat communal de Beckerich. — 12 octobre 1960.

**VILLE DE LUXEMBOURG.**  
**Emprunt de francs 50.000.000, — à 4% de 1947.**

Tirage du 10 octobre 1960.

*Titres remboursables le 1<sup>er</sup> décembre 1960.*

Litt. A. francs 5.000,— nominal les 352 obligations portant les

N<sup>os</sup> 11, 33, 38, 85, 93, 95, 123, 139, 189, 194, 245, 267, 284, 303, 312, 323, 331, 403, 479, 481, 490, 496, 579, 603, 617, 625, 660, 665, 683, 706, 710, 716, 718, 735, 737, 786, 831, 855, 884, 899, 925, 1000, 1066., 1074, 1081, 1084, 1110, 1117, 1138, 1167, 1194, 1218, 1281, 1286, 1311, 1342, 1373, 139, 1411, 1423, 1425, 1474, 1492, 1503, 1586, 1619, 1622, 1625, 1662, 1697, 1705, 1724, 1772, 1812, 1895, 1925, 1928, 1966, 1995, 2003, 2054, 2056, 2079, 2084, 2089, 2108, 2112, 2239, 2270, 2278, 2333, 2381, 2423, 2440, 2443, 2519, 2529, 2558, 2585, 2633, 2715, 2738, 2740, 2743, 2746, 2771, 2806, 2842, 2859, 2888, 2899, 2917, 3050, 3054, 3058, 3077, 3092, 3105, 3177, 3182, 3202, 3206, 3217, 3232, 3246, 3289, 3322, 3332, 3343, 3379, 3397, 3403, 3404, 3421, 3435, 3465, 3477, 3497, 3536, 3566, 3568, 3585, 3586, 3604, 3605, 3622, 3660, 3708, 3789, 3792, 3806, 3808, 3815, 3831, 3842, 3844, 3918, 3919, 3975, 3982, 3985, 3994, 4003, 4031, 4047, 4052, 4065, 4095, 4128, 4152, 4159, 4206, 4225, 4236, 4251, 4277, 4339, 4341, 4394, 4395, 4446, 4477, 4595, 4605, 4620, 4637, 4643, 4645, 4646, 4662, 4679, 4760, 4809, 4839, 4999, 5017, 5035, 5051, 5061, 5071, 5100, 5124, 5190, 5253, 5266, 5271, 5324, 5396, 5425, 5451, 5489, 5497, 5515, 5568, 5594, 5604, 5670, 5672, 5684, 5688, 5698, 5728, 5777, 5796, 5824, 5827, 5856, 5883, 5898, 5945, 5986, 6015, 6022, 6043, 6045, 6079, 6131, 6217, 6229, 6245, 6283, 6339, 6344, 6369, 6385, 6431, 6445, 6551, 6553, 6582, 6620, 6627, 6696, 6774, 6779, 6783, 6789, 6813, 6840, 6898, 6915, 6957, 6975, 6978, 6991, 7018, 7034, 7043, 7050, 7060, 7105, 7115, 7160, 7173, 7291, 7294, 7347, 7355, 7386, 7394, 7424, 7466, 7514, 7532, 7542, 7584, 7593, 7626, 7630, 7637, 7674, 7715, 7725, 7735, 7848, 7868, 8005, 8044, 8070, 8154, 8188, 8230, 8234, 8235, 8252, 8276, 8278, 8279, 8290, 8304, 8330, 8412, 8415, 8419, 8436, 8447, 8448, 8472, 8483, 8497, 8527, 8535, 8538, 8566, 8574, 8610, 8613, 8622, 8648, 8687, 8755, 8762, 8764, 8777, 8805, 8819, 8859, 8869, 8870, 8872, 8884, 8897, 8916, 8929, 9013, 9027, 9043, 9060, 9074, 9108, 9115, 9145.

Litt. B. francs 1.000,— nominal les 163 obligations portant les

N<sup>os</sup> 10, 46, 47, 57, 75, 113, 129, 172, 185, 206, 213, 235, 299, 344, 346, 366, 378, 426, 450, 460, 483, 503, 525, 534, 536, 710, 720, 744, 772, 778, 809, 810, 830, 834, 914, 969, 977, 978, 1037, 1051, 1077, 1116, 1181, 1196, 1236, 1237, 1363, 1401, 1413, 1416, 1423, 1424, 1478, 1492, 1521, 1576, 1598, 1608, 1623, 1639, 1643, 1656, 1665, 1735, 1793, 1860, 1865, 1875, 1887, 1912, 1928, 1941, 1961, 1969, 1993, 1996, 2017, 2027, 2041, 2055, 2056, 2063, 2065, 2149, 2151, 2193, 2207, 2212, 2214, 2225, 2239, 2254, 2279, 2292, 2318, 2330, 2383, 2401, 2420, 2458, 2537, 2590, 2661, 2673, 2676, 2724, 2738, 2760, 2835, 2891, 2908, 2922, 2934, 2944, 2995, 3022, 3063, 3081, 3113, 3122, 3128, 3164, 3186, 3204, 3238, 3285, 3288, 3292, 3320, 3336, 3338, 3346, 3404, 3431, 3441, 3462, 3540, 3545, 3566, 3567, 3641, 3647, 3660, 3688, 3700, 3703, 3711, 3762, 3794, 3814, 3821, 3873, 3904, 3916, 3928, 3980, 3996, 4015, 4020, 4032, 4072, 4087, 4088.

Les intérêts de ces obligations cesseront de courir à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1960.

*Relevé des obligations sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.*

Litt. A. francs 5.000,— nominal les 11 obligations portant les

N<sup>os</sup> 421, 1426, 3553, 4094, 4309, 5275, 5400, 6597, 6599, 7592, 9106.

Litt. B. francs 1.000,— nominal les 20 obligations portant les

N<sup>os</sup> 576, 1474, 1583, 1780, 1782, 2404, 2410, 2439, 2457, 2462, 2762, 3060, 3147, 3175, 3575, 3597, 3740, 4143, 4171, 4206.

*Le remboursement se fera:*

1° aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg et

2° aux guichets de la Banque Générale du Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 1960.

## VILLE DE LUXEMBURG.

### Emprunt de francs 200.000.000,00 à 5% de 1958.

Tirage du 6 octobre 1960.

*Titres remboursables le 1<sup>er</sup> décembre 1960.*

Litt. A. francs 1.000,— nominal les 61 obligations portant les

N<sup>os</sup> : 3, 4, 46, 70, 71, 222, 223, 224, 225, 226, 302, 377, 440, 446, 447, 448, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 721, 722, 849, 850, 851, 852, 860, 861, 862, 863, 911, 912, 1027, 1028, 1029, 1133, 1143, 1144, 1184, 1188, 1246, 1247, 1248, 1249, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1433, 1501, 1563, 1579, 1713, 1714, 1741, 1759, 1820.

Litt. B. francs 5.000,— nominal les 190 obligations portant les

N<sup>os</sup> : 14, 17, 217, 282, 283, 284, 285, 286, 293, 294, 295, 296, 393, 394, 395, 396, 500, 504, 505, 563, 781, 782, 783, 784, 785, 1067, 1107, 1115, 1146, 1504, 1505, 1610, 1647, 1648, 1649, 1668, 1669, 1670, 1671, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1718, 1721, 1722, 1723, 1724, 1727, 1788, 1809, 1810, 1812, 1822, 1824, 1825, 1826, 1827, 2121, 2205, 2206, 2209, 2210, 2228, 2251, 2252, 2495, 2496, 2497, 2641, 2763, 2765, 2766, 2770, 2771, 2775, 2776, 2777, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2902, 2903, 3026, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3351, 3354, 3355, 3356, 3357, 3358, 3359, 3360, 3361, 3545, 3598, 3601, 3602, 3603, 3604, 3605, 3799, 3814, 3971, 3974, 4002, 4090, 4091, 4092, 4093, 4094, 4170, 4245, 4246, 4247, 4300, 4344, 4450, 4451, 4452, 4453, 4454, 4497, 4501, 4705, 4706, 4756, 4798, 4861, 5302, 5303, 5304, 5305, 5306, 5307, 5308, 5309, 5310, 5312, 5313, 5323, 5324, 5325, 5326, 5327, 5339, 5330, 5331, 5332, 5333, 5348, 5349, 5403, 5404, 5405, 5503, 5675, 5676, 5677, 5742, 5982, 5988, 5989.

Litt. C. francs 10.000,— nominal les 279 obligations portant les

Nos : 1, 190, 191, 192, 193, 194, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 211, 212, 213, 214, 229, 260, 261, 319, 320, 321, 322, 383, 409, 410, 1155, 1156, 1197, 1428, 1432, 1433, 1434, 1466, 1772, 1775, 1777, 1778, 1779, 1780, 1816, 1817, 1818, 1839, 1840, 1841, 1865, 1866, 1867, 1868, 1881, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1906, 1907, 1913, 1914, 1915, 1916, 1921, 1930, 1937, 1938, 1939, 1940, 2070, 2071, 2072, 2073, 2252, 2253, 2254, 2290, 2291, 2292, 2297, 2298, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2398, 2399, 2400, 2401, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2417, 2547, 2548, 2549, 2550, 2571, 2572, 2573, 2580, 2581, 2686, 2687, 2688, 2767, 2768, 2793, 2799, 2805, 2810, 2839, 2840, 2841, 2843, 2928, 2997, 3234, 3235, 3289, 3290, 3292, 3320, 3321, 3395, 3415, 3417, 3428, 3432, 3433, 3435, 3436, 3437, 3438, 3557, 3708, 3709, 3710, 3715, 3717, 3718, 3720, 3744, 4888, 4889, 4947, 4948, 4949, 4956, 4957, 4958, 4960, 4961, 4966, 4973, 4974, 4991, 4992, 5001, 5002, 5017, 5022, 5034, 5035, 5036, 5058, 5059, 5062, 5156, 5251, 5254, 5454, 5680, 5879, 5880, 5881, 5882, 5896, 5899, 5900, 6054, 6062, 6063, 6064, 6065, 6066, 6067, 6068, 6069, 6070, 6071, 6072, 6223, 6279, 6309, 6311, 6312, 6362, 6418, 6502, 6503, 6504, 6505, 6506, 6507, 6512, 6513, 6514, 6540, 6571, 6578, 6579, 6580, 7006, 7026, 7027, 7028, 7029, 7033, 7074, 7075, 7148, 7169, 7180, 7182, 7184, 7185, 7186, 7194, 7260, 7266, 7377, 7388, 7413, 7436, 7437, 7438, 7439, 7448, 7528, 6724, 7625, 7632, 7701, 7702, 7703, 7704, 7782, 7783, 7786, 7794, 7861, 7886, 7887, 7899, 7901, 7908, 7942, 7943, 8608, 8609, 8610, 8611, 8612, 8613, 8614, 8616, 8617, 8618, 8619.

Litt. D. francs 50.000,— nominal les 51 obligations portant les

Nos : 4, 7, 54, 65, 66, 153, 178, 180, 202, 221, 235, 237, 346, 351, 387, 418, 481, 522, 551, 577, 595, 605,»  
621, 622, 632, 648, 716, 772, 801, 826, 886, 945, 973, 975, 1050, 1093, 1115, 1155, 1175, 1178, 1201,  
1223, 1248, 1251, 1345, 1347, 1435, 1437, 1444, 1471, 1600.

Les intérêts de ces obligations cesseront de courir à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1960.

*Relevé des obligations sorties au tirage précédent et non encore présentées au remboursement.*

Litt. A. francs 1.000,— nominal les 4 obligations portant les

Nos : 41, 375, 916, 917.

Litt. B. francs 5.000,— nominal l'obligation portant le

N° : 2363.

Litt. C. francs 10.000,— nominal les 4 obligations portant les

Nos : 80, 81, 649, 6187.

*Le Remboursement se fera :*

1° aux guichets de la Banque Générale du Luxembourg à Luxembourg et

2° aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 octobre 1960.

**Avis. — Associations syndicales libres.** — En conformité de l'art. 6 de la loi du 28 décembre 1883, les associations syndicales libres

a) pour le drainage de prés au lieu-dit « in Lay »,

b) pour l'installation d'une conduite d'eau dans les parcs à bétail au lieu-dit « im Altengart » à Holzthum, ont déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Consthum.

— 11 octobre 1960.

**ASSURANCE-ACCIDENTS AGRICOLE ET FORESTIERE.**

---

Relevé des délégués nommés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1961 au 31 décembre 1964 conformément aux dispositions de l'arrêté grand-ducal du 4 avril 1927 ayant pour objet la nomination des divers délégués en matière d'assurance-accidents agricole et forestière.

**Canton de Capellen.**

*Délégués effectifs :*

MM.

*Metzler* Joseph, ouvrier agricole, Bascharage ;  
*Flammang* Jules, ouvrier agricole, Clemency ;  
*Zeihen* Jean-Pierre, ouvrier agricole, Sprinckange (Dippach) ;  
*Kirps* Dominique, ouvrier forestier, Hobscheid ;  
*Zbinden* Michel, ouvrier agricole, Kehlen ;  
*Gengler* Joseph, aide-cultivateur, Kœrich ;  
*Heuschling* Michel, jardinier paysagiste, Kopstal ;  
*Letsch* Nicolas, ouvrier agricole, Mamer ;  
*Kaufmann* Emile, aide-cultivateur, Septfontaines ;  
*Weicherding* Nicolas, ouvrier agricole, Steinfort.

*Délégués suppléants :*

MM.

*Backes* Joseph, ouvrier agricole, Bascharage ;  
*Baeyens* André, ouvrier agricole, Clemency ;  
*Bissener* Jean, ouvrier agricole, Sprinckange (Dippach) ;  
*Weyland* Joseph, ouvrier forestier, Eischen ;  
*Kapp* Michel, ouvrier agricole, Nospelt (Kehlen) ;  
*Bemtgen* Jean, ouvrier agricole, Gœblange(Kœrich) ;  
*Junck* Théodore, bûcheron e.r., Bridel (Kopstal) ;  
*Maar* Michel, ouvrier agricole, Mamer ;  
*Lippert* Aloyse, aide cultivateur, Greisch (Septfontaines) ;  
*Bartoli* Marcel, ouvrier agricole, Hagen (Steinfort).

---

**Canton de Clervaux.**

*Délégués effectifs :*

MM.

*Houschette* Corneille, ouvrier agricole, Boxhorn (Asselborn) ;  
*Glesener* Mathieu, domestique agricole, Bœvange ;  
*Thein* Thomas, ouvrier agricole, Weicherdange (Clervaux) ;  
*Heischbourg* Jean, journalier, Holzthum (Consthum) ;  
*Diederich* Eugène, ouvrier agricole, Hoffelt (Hachiville) ;  
*Scholtes* Mathias, journalier, Heinerscheid ;  
*Schmitz* Martin, ouvrier agricole, Hosingen ;  
*Blackes* Jean-Pierre, ouvrier agricole, Siebenaler (Munshausen) ;  
*Rassel* Armand-Antoine, ouvrier agricole, Basbellain (Troisvierges) ;  
*Dichter* Jean, ouvrier forestier, Weiswampach.

*Délégués suppléants :*

MM.

*Thill* Hubert, ouvrier agricole, Sassel (Asselborn) ;  
*Cannels* Mathieu, domestique agricole, Troine (Bœvange) ;  
*Bruck* Nicolas, ouvrier agricole, Eselborn, (Clervaux) ;  
*Schraeder* Guillaume, ouvrier agricole, Consthum ;  
*Graff* Mathias, ouvrier agricole, Hachiville ;  
*Hastedt* Emile, bûcheron-cultivateur, Heinerscheid ;  
*Michelau* Grégoire, ouvrier agricole, Neidhausen (Hosingen) ;  
*Majerus* Guillaume, ouvrier agricole, Munshausen ;  
*Tholl* Robert, ouvrier agricole, Hautbellain (Troisvierges) ;  
*Flick* Nicolas, ouvrier forestier, Weiswampach.

---

### Canton de Diekirch.

#### *Délégués effectifs :*

MM.

*Fohl* Adolphe, ouvrier bûcheron, Bastendorf ;  
*Brebsom* Émile, cultivateur, Bettendorf ;  
*Glaesener* René, cultivateur, Bourscheid ;  
*Ornes* Jean-Baptiste, dit Jemp, ouvrier forestier,  
 Diekirch ;  
*Schuller* Robert, ouvrier forestier, Hossenberg  
 (Ermsdorf) ;  
*Weydert* Victor, ouvrier agricole, Erpeldange ;  
*Kirchen* Jean, bûcheron, Ettelbruck ;  
*Kneip* Michel, ouvrier agricole, Niederfeulen  
 (Feulen) ;  
*Wagener* Jean, ouvrier forestier, Medernach ;  
*Marso* Charles, cultivateur, Mertzig ;  
*Atten* Aloyse, ouvrier forestier, Hoesdorf (Reisdorf) ;  
  
*Wolff* Louis, ouvrier communal, Schieren.

#### *Délégués suppléants :*

MM.

*Weber* Jean, ouvrier agricole, Landscheid  
 (Bastendorf) ;  
*Wies* François, cultivateur, Bettendorf ;  
*Mailliet* Nicolas, cultivateur, Kehmen (Bourscheid) ;  
*Meder* Jean-Pierre, dit Joseph, ouvrier jardinier,  
 Diekirch ;  
*Welter* Mathias, ouvrier agricole, Stegen (Ermsdorf) ;  
*Majerus* François, ouvrier agricole, Erpeldange ;  
*Posing* Léon, ouvrier bûcheron, Ettelbruck ;  
*Kugener* Albert, ouvrier agricole, Oberfeulen  
 (Feulen) ;  
*Olinger* Pierre (Weber), ouvrier forestier, Medernach ;  
*Rick* Joseph, cultivateur, Mertzig ;  
*Brimmer* Charles, ouvrier agricole, Bigelbach  
 (Reisdorf) ;  
*Stirn* Jean, ouvrier agricole, Schieren.

### Canton d'Echternach.

#### *Délégués effectifs :*

MM.

*Brisbois* Pierre, ouvrier agricole, Beaufort ;  
*Hilger* Jean-Pierre, ouvrier agricole, Kobenbour  
 (Bech) ;  
*Barthels* Mathias, ouvrier agricole, Berdorf ;  
*Neu* Joseph, ouvrier forestier, Kriespelt (Consdorf) ;  
*Wohl* Jean Georges, ouvrier forestier, Echternach ;  
  
*Clemens* Pierre, ouvrier, Born (Mompach) ;  
*Girst* Johny, ouvrier agricole, Steinheim (Rosport) ;  
*Baum* Jean-Pierre, ouvrier forestier, Christnach  
 (Waldbillig).

#### *Délégués suppléants :*

MM.

.....  
*Peffer* Edouard, ouvrier agricole, Bech ;  
  
*Eiffes* Albert, bûcheron, Berdorf ;  
*Bartz* Henri, ouvrier forestier, Wolper (Consdorf) ;  
*Prim* Jean-Pierre, ouvrier forestier communal,  
 Echternach ;  
*Classen* Jean-Pierre (Roob), ouvrier, Born ;  
*Kinnen* Emile, ouvrier agricole, Osweiler (Rosport) ;  
*Dahm* Jean-Pierre, ouvrier forestier, Christnach  
 (Waldbillig).

### Canton d'Esch-sur-Alzette.

#### *Délégués effectifs :*

MM.

*Watry* Christophe, ouvrier agricole, Abweiler  
 (Bettembourg) ;  
*Jaminet* Marcel, garde-forestier, Differdange ;  
*Braun* René, jardinier communal, Esch-s.-Alzette ;

#### *Délégués suppléants :*

MM.

*Barthel* Albert, ouvrier agricole, Bettembourg ;  
  
*Zahles* Marcel, jardinier, Differdange ;  
*Freymann* Henri, jardinier communal, Esch-s.-Alz ;

**Canton d'Esch-sur-Alzette (suite).**

*Délégués effectifs :*

MM.

*Krier* Jean, ouvrier agricole, Frisange ;  
*Trausch* Joseph, ouvrier agricole, Tétange (Kayl) ;  
*Loess* Jean-Pierre, journalier, Leudelange ;  
*Weimerskirch* Pierre, ouvrier agricole, Mondercange ;

*Ludovicy* Paul, ouvrier forestier, Rodange (Pétange) ;  
*Dewald* Henri, ouvrier agricole, Reckange/Mess ;

*Hilbert* François, ouvrier agricole, Peppange  
 (Rœser) ;

*Dichter* Mathias, gérant fermier, Rumelange ;

*Daman* Mathias, domestique, Ehlerange (Sanem).

*Délégués suppléants :*

MM.

*Hirtz* Ferdinand, ouvrier agricole, Aspelt (Frisange) ;  
*Schon* Nicolas, ouvrier agricole, Kayl ;  
*Fonck* Dominique, journalier, Leudelange ;  
*Schmit* Aloyse, ouvrier agricole, Pontpierre

(Mondercange) ;

*Hachtel* Henri, ouvrier agricole, Rodange (Pétange) ;

*Molitor* Jean-Pierre, ouvrier agricole, (Reckange/  
 Mess) ;

*Liefrig* Robert, ouvrier agricole, Rœser ;

*Hoffmann* Mathias, dit Paul, jardinier communal,  
 Rumelange ;

*Majerus* Mathias, domestique, Soleuvre (Sanem).

**Canton de Grevenmacher.**

*Délégués effectifs :*

MM.

*Gærgen* Jean-Pierre, ouvrier agricole, Mensdorf  
 (Betzdorf) ;

*Medinger* Nicolas, ouvrier bûcheron, Biwer ;

*Schmit* Pierre, ouvrier forestier, Niederdonven  
 (Flaxweiler) ;

*Felten* Charles (Kohmes), ouvrier viticole, Greven-  
 macher ;

*Becker* Guillaume, ouvrier forestier, Eisenborn  
 (Junglinster) ;

*Sauber* Mathias, ouvrier agricole, Berbourg (Manter-  
 nach) ;

*Reitz* Nicolas, ouvrier forestier, Wasserbillig  
 (Mertert) ;

*Hilger* Emile, ouvrier forestier, Gonderange (Roden-  
 bourg) ;

*Konert* Nicolas, ouvrier agricole, Wormeldange.

*Délégués suppléants :*

MM.

*Haas* Pierre, ouvrier agricole, Betzdorf ;

*Rock* Antoine, ouvrier, Beyren (Flaxweiler) ;

*Weyer* Nicolas, ouvrier viticole, Grevenmacher ;

*Wirtz* Eugène, ouvrier forestier, Eisenborn (Jung-  
 linster) ;

*Assa* Charles, ouvrier agricole et forestier, Berbourg  
 (Manternach) ;

*Maes* Mathias, ouvrier forestier, Wasserbillig  
 (Mertert) ;

*Greiveldinger* Paul, ouvrier agricole, Ehnen (Wormel-  
 dange).



### Canton de Luxembourg.

*Délégués effectifs :*

MM.

*Strasser* Mathias, journalier, Bertrange ;  
*Wahl* René, ouvrier agricole, Contern ;  
*Dresch* Martin, ouvrier agricole, Itzig (Hesperange) ;

*Lentz* Georges, ouvrier du parc Strassen (Luxembg.) ;  
*Schneider* Henri, ouvrier de l'Etat, Niederanven ;

*Paulus* Mathias, ouvrier agricole, Sandweiler ;  
*Wengler* Jean-Pierre, ouvrier agricole, Schuttrange ;

*Apel* Nicolas, ouvrier agricole, Strassen.

*Délégués suppléants :*

MM.

*Schmit* Nicolas, journalier, Bertrange ;  
*Wilwert* Eugène, ouvrier agricole, Moutfort (Contern)  
*Mohr* Louis Gustave, dit Victor, ouvrier forestier,  
 Fentange (Hesperange) ;

*Kreitz* René, ouvrier du parc, Luxembourg ;  
*Bicheler* Joseph, ouvrier agricole, Ernster (Nieder-  
 anven) ;

*Muller* Michel, ouvrier agricole, Sandweiler ;  
*Olinger* Céline, ouvrière agricole, Munsbach  
 (Schuttrange) ;

*Hilger* Nicolas, ouvrier agricole, Strassen.

### Canton de Mersch.

*Délégués effectifs :*

MM.

*Weis* Léopold, garde-forestier, Colmar-Berg  
 (Berg) ;  
*Regenwetter* Jean-Baptiste, ouvrier forestier, Bissen ;  
*Steimens* Joseph, ouvrier agricole, Bill (Bœvange) ;  
*Kaysers* Georges, dit Jacques, ouvrier forestier,  
 Fischbach ;

*Schaaf* Théodore, ouvrier forestier, Heffingen ;  
*Feltgen* Joseph, ouvrier forestier, Larochette ;

*Conrardy* Nicolas, domestique, Rashof (Lorentz-  
 weiler) ;

*Kremer* Henri, bûcheron, Mersch ;  
*Keiser* Félix, cultivateur et journalier, Oberglabach  
 (Nommern) ;

*Ewert* Aloyse, ouvrier forestier, Tuntange.

*Délégués suppléants :*

MM.

*Wolff* Jean-Léon, garde-forestier, Colmar-Berg  
 (Berg) ;

*Nilles* Nicolas, ouvrier forestier, Useldange (Bissen) ;  
*Klein* Arthur, ouvrier forestier, Bœvange/Attert ;  
*Weyland* Albert, ouvrier forestier, Fischbach ;

*Greischer* Théodore, ouvrier forestier, Heffingen ;  
*Schranz* Pierre, ouvrier agricole, Weydert (Laro-  
 chette) ;

*Brosius* Victor, bûcheron, Helmdange (Lorentz-  
 weiler) ;

*Kleber* Jean, bûcheron, Reckange (Mersch) ;  
*Schmit* Nicolas, ouvrier, Cruchten (Nommern) ;

*Biehl* François, ouvrier agricole, Ansembourg  
 (Tuntange).

### Canton de Redange.

#### Délégués effectifs :

MM.

*Schartz* Jean, journalier, Arsdorf ;  
*Hoss* Jean-Pierre, ouvrier forestier, Hovelange (Beckerich) ;  
*Schwind* Alex, ouvrier forestier, Pratz (Bettborn) ;  
*Rausch* Nicolas (Olinger), ouvrier forestier, Bigonville ;  
*Lieffrig* Jean-Pierre, ouvrier, Ell ;  
*Wiance* Nicolas, ouvrier agricole, Folschette ;  
*Schon* Jacques, ouvrier agricole, Grosbous ;

*Belche* Joseph, ouvrier, Holtz (Perlé) ;  
*Weber* Jean, ouvrier agricole, Reichlange (Redange) ;  
*Schammo* Jean-Pierre, ouvrier forestier, Saeul ;  
*Jacoby* Alphonse, ouvrier forestier, Rippweiler (Useldange) ;

*Reuter* Jean, ouvrier, Grosbous (Vichten) ;  
*Lucas* Pierre, ouvrier bûcheron, Buschrodt (Wahl).

#### Délégués suppléants :

MM.

*Lick* Nicolas, journalier, Bilsdorf (Arsdorf) ;  
*Schweicher* Joseph, ouvrier agricole, Huttange (Beckerich) ;  
*Conrardy* Pierre, ouvrier agricole, Platen (Bettborn) ;

*Heinen* Jean Nicolas, ouvrier, bûcheron, Bidonville ;  
*Becker* Michel, ouvrier, Roodt (Ell) ;  
*Lucas* Pierre, ouvrier bûcheron, Schwiedelbrouch (Folschette) ;  
*Schartz* Joseph, ouvrier forestier, Dellen (Grosbous) ;  
*Koos* Joseph, ouvrier, Holtz (Perlé) ;  
*Sand* Joseph, ouvrier forestier, Redange ;

*Delahamette* Marcel, ouvrier agricole, Rippweiler (Useldange) ;  
*Rasqué* Jean-Pierre, ouvrier agricole, Vichten ;  
*Koenig* Joseph, ouvrier agricole, Heispelt (Wahl).

### Canton de Remich.

#### Délégués effectifs :

MM.

*Thorn* Charles, ouvrier agricole, Erpeldange (Bous) ;

*Peters* Jean-Pierre, domestique, Emerange (Burmerange) ;  
*Gædert* Edmond, journalier, Dalheim ;  
*Besch* Michel, ouvrier agricole, Canach (Lenningen) ;  
*Schuster* René, ouvrier agricole, Altwies (Mondorf) ;  
*Kieffer* Eugène, ouvrier viticole, Remerschen ;

*Pauly* Willy, chef-ouvrier, Remich ;  
*Gætzinger* Arnould, ouvrier viticole, Greiveldange (Stadtbredimus) ;  
*Lang* Michel, ouvrier agricole, Trintange (Wald-bredimus) ;  
*Fonck* Prosper, ouvrier agricole, Wellenstein.

#### Délégués suppléants :

MM.

*Thillmann* Jean, ouvrier agricole, Heisburgerhof (Bous) ;  
*Belge* Théodore, domestique, Emerange (Burmerange) ;  
*Fehlen* Pierre, journalier, Dalheim ;  
*Kail* Roger, ouvrier agricole, Canach (Lenningen) ;  
*Muller* Roger, ouvrier agricole, Altwies (Mondorf) ;  
*Meiers* Edouard, ouvrier viticole, Wintrange (Remerschen) ;  
*Thein* François, ouvrier viticole, Remich ;  
*Bohler* René, ouvrier agricole, Stadtbredimus ;

*Seffer* Charles, ouvrier agricole, Ersange (Wald-bredimus).

**Canton de Vianden.**

*Délégués effectifs :*

MM.

*Wolter* Robert, ouvrier agricole, Gralingen (Putscheid) ;  
*Schaul* Jean, crédentier, Vianden.

*Délégués suppléants :*

MM.

*Meier* Jean, ouvrier agricole, Bivels (Putscheid) ;  
*Herrmann* Michel, ouvrier forestier, Vianden.

**Canton de Wiltz.**

*Délégués effectifs :*

MM.

*Bausch* Jean, ouvrier agricole, Boulaide ;  
*Kintzinger* Jean, ouvrier forestier, Esch-s.-Sûre ;  
*Schlimm* Mathias, journalier, Eschweiler ;  
*Marteng* Pierre, ouvrier forestier, Harlange ;  
*Leyder* Thomas, ouvrier agricole, Eschdorf (Heiderscheid) ;  
*Schræder* Théodore, ouvrier, Bavigne (Mecher) ;  
*Huberty* Guillaume, ouvrier agricole, Bonnal (Neunhausen) ;  
*Merkes* Henri, ouvrier agricole, Oberwampach ;  
*Esch* Nicolas, ouvrier forestier, Wiltz ;  
*Schmit* François, ouvrier, Wilwerwiltz ;  
*Zeien* Edouard, aide-agricole, Doncols (Winseler).

*Délégués suppléants :*

MM.

*Gratias* Nicolas, ouvrier agricole, Boulaide ;  
*Flesch* Jean, ouvrier forestier, Esch-sur-Sûre ;  
*Bernard* Nicolas, journalier, Knaphoscheid (Eschweiler) ;  
*Sabus* Raymond, ouvrier agricole, Tarchamps (Harlange) ;  
*Bock* Jean, ouvrier agricole, Tadler (Heiderscheid) ;  
*Meylender* Joseph-Jean, ouvrier, Bavigne (Mecher) ;  
*Offermann* Joseph, ouvrier agricole, Neunhausen ;  
*Streitz* Jean, domestique, Wiltz ;  
*Glod* Joseph, ouvrier agricole, Enscherange (Wilwerwiltz) ;  
*Jacoby* Jean-Pierre, aide-agricole, Pommerloch (Winseler).

**Avis.** — **Centres d'enseignement professionnel de l'Etat.** — Par arrêté grand-ducal du 17 août 1960, Monsieur Pierre *Wiseler*, aspirant-instituteur d'enseignement général aux Centres d'enseignement professionnel de l'Etat, a été nommé aux fonctions d'instituteur d'enseignement général auxdits Centres. — 22 août 1960.

**Avis.** — **Centres d'enseignement professionnel de l'Etat.** — Par arrêté ministériel du 17 août 1960, Messieurs Théodore Michelset Louis *Straus*, aspirants-instructeurs aux Centres d'enseignement professionnel de l'Etat, ont été nommés aux fonctions d'instructeur auxdits Centres. — 22 août 1960.

**Avis.** — **Association syndicale libre.** — En conformité de l'art. 6 de la loi du 28 décembre 1883, l'association syndicale libre pour l'installation d'une conduite d'eau dans les parcs à bétail aux lieux-dits « auf dem Denneberg, unter dem Denneberg » à Allinster a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Junglinster. — 11 octobre 1960.

**Avis. — Bourses d'études.** — Les bourses d'études ci-après spécifiées sont vacantes à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1960, savoir :

Fondations.	Collateurs.	Études à faire.	Ayants droit.	Nombre des bourses vacantes.	Montant annuel des bourses.
<i>Aldringen.</i>	Le Ministre de l'Éducation Nationale sur les propositions des directeurs de l'Athénée et des Lycées classiques de Diekirch et d'Echternach.	Langues anciennes, avec continuation éventuelle au Séminaire.	Les parents du fondateur ; d'autres élèves.	1	600
<i>Augustin.</i>	a) pour les parents : L'Évêque, le Président du tribunal, le Bourgmestre de Luxembourg. b) pour les étudiants non parents : La Conférence des professeurs de l'Athénée,	1° Etudes secondaires dans le Grand-Duché.	Les parents du fondateur ; d'autres élèves.	2	1500
		2° Etudes à l'École normale ou à tout autre établissement d'instruction du Grand-Duché ou de l'étranger.	id.	1	1200
<i>Biver.</i>	Le Ministre de l'Éducation Nationale.	1° Etudes à l'École normale d'instituteurs.	Elèves méritants.	1	500
		2° Etudes à l'École normale d'institutrices.	Elèves méritantes.	1	500
<i>Bodson.</i>	Le Ministre de l'Éducation Nationale sur l'avis des directeurs de l'Athénée et du Lycée de garçons de Luxembourg.	Etudes en mathématiques.	Elève étudiant les mathématiques	1	500
<i>Byrne Th.</i>	L'administration communale de la Ville de Luxembourg.	Etudes aux écoles normales.	Les parents de la fondatrice ; d'autres élèves.	1	1200
<i>Clément Hubert et Henriette</i>	Le Président du Conseil d'administration de l'Imprimerie Coopérative luxembourgeoise ; le Délégué officiel du personnel de cette société ; le Directeur de l'École Professionnelle de l'Etat d'Esch-sur-Alzette.	Etudes à des écoles professionnelles, des établissements d'enseignement moyen ou des universités, la préférence étant donnée aux carrières d'imprimeurs, d'artistes graphiques et de journalistes.	Les membres du personnel de l'Imprimerie Coopérative luxembourgeoise ou leurs enfants ; d'autres jeunes personnes luxembourgeoises se destinant aux carrières indiquées.	1	7500
<i>Dupont Jacques.</i>	Le curé de Pfaffenthal.	Etudes en général.	Les parents du fondateur.	1	900
<i>Duren.</i>	Le Directeur de l'Athénée et les deux plus anciens descendants des frères et soeurs du fondateur.	Etudes en général au Grand-Duché et à l'étranger	Les descendants des frères et soeurs du fondateur.	1	1500
<i>Engelding.</i>	L'Évêque de Luxembourg, le directeur et l'aumônier de l'établissement fréquenté par le postulant.	Etudes gymnasiales et théologiques et, le cas échéant, études commerciales ou industrielles.	Les membres de la famille Engelding-Majerus.	1	1000

<i>Forschler.</i>	Le plus âgé des de Waha habitant le Grand-Duché.	Etudes à l'Ecole normale d'institutrices de Luxembourg.	Les parents de la fondatrice; à leur défaut les aspirantes-institutrices d'Echternach de préférence à toutes autres.	1	200
<i>Freymann.</i>	Le directeur et l'aumônier de l'Athénée et le chef de la famille du fondateur,	Etudes des langues anciennes; études au Séminaire ou à l'Université,	a) les parents; b) les paroissiens de Niederdonven, Mamer, Grevenmacher, Dudelange, Bofferdange.	1	500
<i>Greiveldinger.</i>	Le bourgmestre de Remich, l'instituteur de l'école primaire supérieure de Remich et le directeur de l'Institut d'Enseignement Technique.	Etudes à l'Institut d'Enseignement Technique.	Les jeunes gens de Remich.	1	700
<i>Haas.</i>	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes des langues anciennes à l'Athénée.	a) Les parents du fondateur; b) les élèves de Nommern ou d'Esch-sur-Alzette.	1	600
<i>Hansen.</i>	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions de la conférence des professeurs de l'école normale d'instituteurs resp. d'institutrices.	Etudes aux écoles normales.	Les parents du fondateur; à leur défaut d'autres élèves des Ecoles normales.	1	800
<i>Heinen.</i>	Le Ministre de l'Education Nationale sur avis d'une commission composée du membre le plus âgé de la famille du fondateur, du bourgmestre et du premier échevin de la ville d'Ettelbruck.	Etudes en général.	Les parents du fondateur.	1	800
<i>Heyart.</i>	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'Athénée et des Lycées classiques de Diekirch et d'Echternach.	Langues anciennes, avec continuation éventuelle au Séminaire.	a) les parents du fondateur; b) les paroissiens de Troisvierges.	2	600
<i>Heynen Th.</i>	Le propriétaire de la maison paternelle à Everlange, le desservant de la paroisse d'Everlange, le bourgmestre de la commune d'U-seldange.	Etudes humanitaires ou professionnelles.	Les descendants légitimes des frères du fondateur.	1	500
<i>Huguenin frères.</i>	Les directeurs et aumôniers de l'Athénée et du Lycée de garçons de Luxembourg.	Etudes à l'Athénée ou au Lycée de garçons de Luxembourg, section moderne.	Les parents; les descendants de Jacques Friedrich et de Philippe Clemen de Luxembourg.	1	800
<i>Leclerc.</i>	Le Ministre qui a dans ses attributions l'institut d'enseignement technique.	Fréquentation du cours de ferronnerie artistique ou de sculpture sur bois.	Les élèves qui ont terminé avec succès leur apprentissage à l'institut d'enseignement technique.	1	1000
<i>Lesch-Weiler.</i>	Les directeurs de l'Athénée de Luxembourg et des Lycées classiques de Diekirch et d'Echternach.	Etudes gymnasiales ou théologiques,	a) Les parents du fondateur; b) d'autres élèves.	1	600

<i>Malget.</i>	L'Évêque de Luxembourg et le curé de Bœvange (Clervaux).	Etudes en général.	Les parents, les paroissiens de Bœvange (Clerv.) Pintsch et Mar-nach.	1	500
<i>Mersch Ant.</i>	Le chef du culte catholique à Luxembourg,	Etudes humanitaires et théologiques,	Les descendants des frères et sœurs du fondateur.	1	500
<i>Michels.</i>	L'Évêque de Luxembourg.	Etudes à un établissement d'enseignement secondaire ou un pensionnat du Grand-Duché, à l'école normale ou au Séminaire de Luxembourg ou à une université.	Les descendants des trois frères du fondateur; à leur défaut, des élèves peu fortunés.	1	11500
<i>Neuman Augustin.</i>	Les directeurs de l'Athénée et du Lycée classique de Diekirch et l'administrateur des bourses d'études.	Etudes à l'Athénée de Luxembourg ou aux Lycées classiques de Diekirch et d'Echternach.	Les parents du fondateur.	1	500
<i>Noblet.</i>	Le Bourgmestre et le premier Echevin de la Ville de Luxembourg.	Etudes à l'Athénée de Luxembourg.	a) Les parents de la fondatrice; b) à leur défaut un garçon capable de la maison des orphelins à Luxembourg.	1	600
<i>Palen.</i>	a) pour les membres de la famille: les deux plus proches parents du fondateur; b) pour les non-parents: l'Évêque de Luxembourg.	Etude des humanités ou de la théologie.	a) Les parents du fondateur; b) d'autres élèves méritants.	1	1000
<i>Penninger.</i>	Le Ministre de l'Éducation Nationale sur les propositions des directeurs de l'Athénée et des Lycées classiques de Diekirch et d'Echternach.	Etudes des langues anciennes, avec continuation éventuelle au Séminaire.	a) Les parents du fondateur; b) les élèves originaires de la paroisse de Brandenburg ou des environs	1	600
<i>Pescatore.</i>	Le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg.	Etudes universitaires.	Les jeunes gens de la Ville de Luxembourg ayant fait de bonnes études à l'Athénée.	1	1200
<i>Pletschette.</i>	Le Ministre de l'Éducation Nationale sur avis des directeurs de l'Athénée de Luxembourg, des Lycées classiques de Diekirch et d'Echternach et de l'Administrateur-receveur des bourses d'études.	Etudes gymnasiales ou universitaires.	Un élève indigent et méritant de la section gréco-latine du Lycée classique de Diekirch.	1	1300
<i>Poncin.</i>	Les directeurs de l'Athénée et du Lycée classique de Diekirch et l'Administrateur des bourses d'études.	Etudes secondaires et supérieures.	Les parents du fondateur.	1	1000
<i>Rausch-Fendius.</i>	Le Ministre de l'Éducation Nationale sur les propositions des directeurs de l'Athénée, du Lycée de garçons et du Lycée de jeunes filles de Luxembourg.	Etudes en général.	Avant tous autres, les descendants de M. Henri Rausch de Pratz.	1	600

<i>Reiff.</i>	Le Ministre de l'Education Nationale.	Etudes en général dans le pays et à l'étranger ; apprentissage d'un métier.	Les parents du fondateur.	1	400
<i>Reisen.</i>	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes en général.	Les parents du fondateur.	1	1800
<i>Schmitz.</i>	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes à un gymnase ou au Pensionnat Sainte-Sophie.	Les parents du fondateur ; d'autres élèves.	1	1000
<i>Schons.</i>	Le bourgmestre de Wormeldange, l'échevin de la même commune domicilié à Wormeldange ou dans la localité la plus rapprochée de la section chef-lieu et le curé de Wormeldange.	a) pour les parents : études en général ou apprentissage d'un métier ; b) pour les étrangers : études à l'Athénée ou au Séminaire de Luxembourg.	a) Les descendants des deux sexes de Mathias Pundel et Jeanette Schons ; b) les élèves nécessiteux du village de Wormeldange ; c) d'autres élèves nécessiteux et distingués.	1	400
<i>Seyler.</i>	Les bourgmestre et premier échevin de la Ville de Luxembourg.	1° Etudes universitaires. 2° Etudes à l'Athénée de Luxembourg ou à la section moderne du Lycée de garçons de Luxembourg.	Les descendants des frères et sœurs de la fondatrice. id.	1 1	2000 800
<i>Simony-Broncquart.</i>	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'Athénée et des Lycées classiques de Diekirch et d'Echternach.	Etudes des langues anciennes.	a) Les parents des fondateurs ; b) d'autres élèves peu fortunés.	1	400
<i>Toutsch.</i>	L'Evêque de Luxembourg et le curé de Weiswampach.	Etudes en général.	a) Les descendants des sœurs du fondateur ; b) les élèves méritants de la paroisse de Weiswampach.	1	700
<i>Tynner.</i>	Le Ministre de l'Education Nationale sur les propositions des directeurs de l'Athénée et des Lycées classiques de Diekirch et d'Echternach.	Etudes des langues anciennes avec continuation au Séminaire.	Elèves de l'ancienne seigneurie de Hollenfels.	1	500
<i>Weinandy.</i>	Le Directeur de l'Athénée sur la proposition du curé de Basbellain.	a) garçons ; études secondaires et supérieures ; b) filles ; études préparant à la carrière de l'enseignement ou cours à l'Ecole d'accouchement.	Les parents ; les paroissiens de Basbellain.	1	3000
<i>Wellenstein.</i>	Le collège échevinal de Luxembourg.	Etudes à l'Athénée ou au Lycée de garçons (section moderne) de Luxembourg.	Les parents, les élèves du canton de Grevenmacher.	1	500
<i>Wester Daisy.</i>	Le bourgmestre de la ville de Luxembourg et le Directeur du Lycée de jeunes filles de Luxembourg.	Etudes au Lycée de jeunes filles de Luxembourg.	Jeunes filles du canton d'Esch-sur-Alzette.	1	1200
<i>Zeimes.</i>	L'Evêque de Luxembourg.	Etudes en général.	Les parents ; les étudiants recommandables de Greiveldange.	1	600

Les prétendants à la jouissance de ces bourses sont invités à faire parvenir leur demande au Ministère de l'Éducation Nationale, 12, rue du St. Esprit, à Luxembourg, pour le 15 novembre 1960 au plus tard.

Les demandes indiqueront : 1° le fondateur ; 2° les nom, prénoms et domicile des postulants ; 3° la qualité en laquelle ils sollicitent la bourse ; 4° les études qu'ils comptent faire et l'établissement d'instruction qu'ils fréquentent.

Les requêtes seront accompagnées du bulletin d'études de l'établissement fréquenté et de toutes les pièces propres à établir, soit la parenté avec l'auteur de la fondation, soit les autres titres donnant droit à la jouissance des bourses. Les postulants à titre de parenté sont tenus de joindre aux pièces prouvant leur filiation un arbre généalogique de leur famille.

Les personnes qui désirent exercer le **droit de collation** des bourses *Duren, Heinen et Palen* sont invitées à en faire la demande avant le 15 novembre prochain et à envoyer au Ministère de l'Éducation Nationale à Luxembourg les pièces justificatives de leurs droits. — 15 octobre 1960.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 12 juillet 1959 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Lion Madeleine-Elfriede*, épouse *Gerard Joseph*, née le 1<sup>er</sup> avril 1937 à Helfant/Allemagne, demeurant à Bertrange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 20 novembre 1959 devant l'officier de l'état civil de la commune de Rosport, en conformité de l'art. 19,1 de la loi du 9 mars 1940, la demoiselle *Koster Marguerite-Marie*, née le 3 mai 1940 à Echternach, demeurant à Rosport, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 5 février 1960 devant l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Koster Thérèse-Anne*, épouse *Schneider Antoine-Henri*, née le 3 juin 1939 à Oberbillig/Allemagne, demeurant à Schifflange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis.** — Le nombre-indice du coût de la vie établi conformément à l'arrêté grand-ducal du 30 octobre 1948 est de 132,28 au 1<sup>er</sup> octobre 1960, par rapport à la base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1948.

Pour les six derniers mois les indices mensuels et les moyennes semestrielles s'établissent comme suit :

	Indice du mois	Moyenne semestrielle
Mai 1960 .....	130,72	131,05
Juin 1960 .....	131,94	131,10
Juillet 1960 .....	131,50	131,11
Août 1960 .....	131,51	131,19
Septembre 1960 .....	132,64	131,53
Octobre 1960 .....	132,28	131,77

— 14 octobre 1960.

**Avis. — Administrations communales.** — Par délibération du 13 septembre 1960, le Conseil communal de Feulen a décidé la fusion des sections de comptabilité en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 23 mai 1932 concernant la simplification des services communaux.

Ladite délibération a été approuvée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 13 octobre 1960. — 14 octobre 1960.